

Visites

Les heures de visites sont de 14h à 19h30 du lundi au dimanche.

La visite d'un proche peut être organisée à partir de 12h dans un objectif thérapeutique (par exemple : aide à l'alimentation).

Si vous souhaitez partager un repas avec un visiteur, merci de l'indiquer auprès d'un membre de l'équipe.

Le nombre de visiteurs n'excèdera pas 2 personnes par patient au sein de l'unité. Par mesure de sécurité liée à la dissémination de micro-organismes, les visites d'enfants de moins de 2 ans sont déconseillées.

Les visiteurs peuvent se retrouver dans l'espace de convivialité de l'unité ou à l'Espace Rencontre, au rez-de-chaussée.

Sortir de l'unité de soins et sorties les weekends

Tout déplacement en dehors de l'unité doit être signalé au personnel soignant, qui vous informera de l'heure à laquelle le patient est attendu dans le service.

Les sorties en weekend sont soumises à l'autorisation du médecin et sont organisées avec l'équipe soignante ; sauf dérogation médicale, le départ en weekend se fait à partir du samedi à 14h00.

Contacts

Unité :
010/430.215

Médecins responsables :

- Dr Joëlle Dreessen, neurologue
- Dr Juliette Samain, médecine physique (éveil)
- Dr Laurie Thonon, médecin généraliste

Infirmière en chef :

- C. Delmarcelle (ff) : 010/430.424

Assistants sociaux :

- Valérie Lenoir : 010/430.340
- Philippe Palate (éveil) : 010/430.236

Service de médiation :

- 0495/66.22.01
mediation@plateformesantementalebw.be

L'équipe soignante est en réunion chaque jour de 7h00 à 7h30, de 13h30 à 14h15 et de 20h30 à 21h00. Durant ces réunions, l'équipe ne répond qu'aux situations d'urgence.



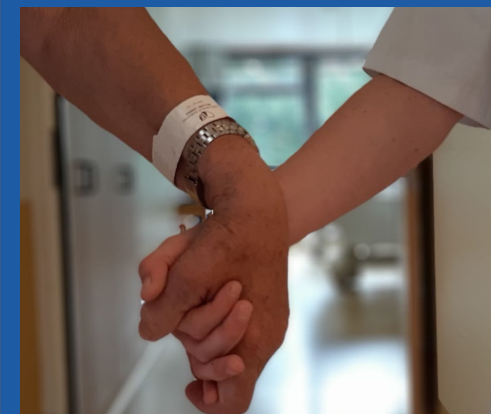
NOS VALEURS :
notre cap au quotidien



**CENTRE HOSPITALIER NEUROLOGIQUE
WILLIAM LENNOX**

GRUPE HOSPITALIER
SAINT-LUC • UCL

Unité de soins C2



CHN William Lennox
Allée de Clerlande 6
B-1340 Ottignies
www.chnwl.be

Bienvenue à l'unité C2

L'unité du C2 fait partie du département de neurologie pour adultes de l'hôpital ; elle accueille 30 patients et compte 6 lits d'éveil de coma.

L'ensemble de l'équipe soignante vous y souhaite la bienvenue et met tout en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.



Dans votre valise

Une liste des effets à prévoir dans votre valise est reprise dans la brochure d'accueil de l'hôpital. Nous insistons cependant sur les chaussures qui doivent être fermées et bien soutenir le pied.

Veillez à apporter vos lunettes et prothèses auditives le cas échéant.

Les essuies et gants de toilette sont fournis par l'hôpital.

Organisation de la journée

Les repas sont servis aux heures suivantes :

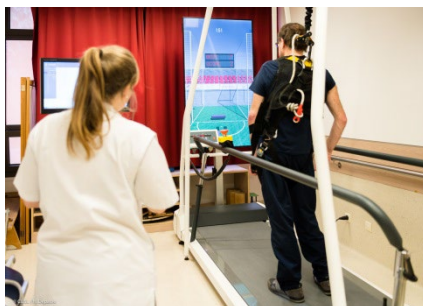
- 8h15 : le petit déjeuner.
- 12h00 : le dîner.
- 17h00 : le souper.

Les menus sont affichés dans la salle de séjour de l'unité.

Hormis les traitements distribués à des heures spécifiquement convenues par le médecin, les médicaments sont administrés aux heures suivantes : 8h00, 12h00, 17h00 et 20h00. Nous vous remercions de ne pas perturber l'infirmier(e) en charge de cette activité, reconnaissable par son gilet vert.

A partir de 16h00, les patients les plus fatigables sont installés au lit.

L'horaire des soins et des séances thérapeutiques vous est distribué chaque début de semaine par un membre de l'équipe. Il tient compte de vos capacités et de vos besoins. Cependant, si vous rencontrez une difficulté, n'hésitez pas à en discuter avec un membre de l'équipe ou avec l'un de vos thérapeutes.



Bien-être et sécurité

Nous invitons chacun à respecter les biens mis à disposition et la quiétude de l'unité.

Nous vous prions de respecter le bien-être et l'intimité des autres patients et le travail du personnel soignant.

Votre chambre est équipée d'un frigo d'appoint ; il sert à maintenir au frais les aliments ou liquides, dans la limite de ses capacités réfrigérantes. Veillez à ne pas le surcharger.

Le coin cuisine de l'unité est accessible aux visiteurs. Il est équipé d'une machine à café, d'un micro-ondes, d'un frigo et d'un grille-pain.



Sont interdits dans l'unité :

- Tout médicament, vitamine, complément alimentaire qui ne serait pas prescrit par le médecin de l'unité.
- La détention / consommation d'alcool et / ou de substance à visée psychotrope.